



Compte Rendu de l'Observatoire Académique 19 Novembre 2018

Nom	Présent	Nom	Présent
ARISTIZABAL Maria (élue CSA)	E	LALANNE Nathalie (SD 64)	X
BONNET Nicolas (SD 33)	X	SAYERCE-PON Éric (élu CSA)	E
BOUTHIER Marie Charlotte (SAA)	X	SÉRÉ Isabelle (élue CSA)	E
CASAIL Nathalie (SAA)	X	SEYRAL Véronique (élue CSA suppléante)	X
COUZIER Nicolas (SD 24)	X	VALIÈRE Fabrice (élu CSA suppléant)	X
EMARD-LACROIX Gilles (SD 47)	X	YVART Xavier (SA)	X
GALHARRET Stéphanie (SD 40)	X		

À l'ordre du jour de l'observatoire :

- Le climat scolaire ;
- La réforme du lycée et du baccalauréat ;
- L'organisation des examens ;
- Les conditions de mises en place et l'exploitation des évaluations dans le second degré ;
- Devoirs Faits ;
- Procédures d'affectation post 3^{ème} et Parcours Sup ;
- Organisation de la formation professionnelle.

Sans attendre les propos liminaires des organisations syndicales présentes, M. le Recteur entame directement les questions à l'ordre du jour.

Xavier Yvart, SA du SNP DEN remercie M. le Recteur pour la tenue de cet observatoire.

① Le climat scolaire - #pasdevagues

Xavier Yvart rappelle les faits qui ont engendré le phénomène et les réactions #pasdevagues avec des attaques contre les personnels de direction : les digues ont été lâchées avec des dénonciations et des mises en accusation inacceptables des personnels de direction.

Le # met en évidence la position difficile des personnels de direction. Si nous ne serons pas d'utiles paratonnerres, nous sommes souvent les seuls à trouver des solutions et lors du GNPD qui s'est tenu début novembre, la question a été soulevée car elle traverse la question des conditions de travail des Perdir qui est notre préoccupation quotidienne. Il nous paraît difficile d'avoir à assumer des tâches supplémentaires massives dans le cadre d'un nouveau plan ministériel sur les violences à l'École.

M. le Recteur rappelle que la question dont nous mesurons tous l'importance, est celle d'un climat serein pour la réussite des élèves. M. le Recteur rappelle que sa position n'a jamais été de demander aux personnels de direction d'étouffer les difficultés, tout au contraire. Il rappelle aussi que lorsqu'un élève déroge aux règles de vie collective, il doit y avoir tolérance zéro il doit être sanctionné, cette sanction doit aussi être comprise et faire exemple pour les autres. L'exclusion définitive ne doit cependant pas être prise sauf si le maintien dans l'établissement vis à vis des autres élèves et des personnels est impossible.

La question du climat scolaire ne se résume pas à ces comportements déviants et à la question des sanctions. Le climat scolaire est un tout et les premiers acteurs en termes de climat scolaire ce sont les élèves eux-mêmes qui sont les premiers demandeurs. Les chefs d'établissement doivent donc faire vivre les instances comme le CVC ou le CVL afin d'impliquer les élèves à la mise en œuvre d'un bon climat scolaire. Il faut leur faire

prendre conscience que leur responsabilité est première sur cette question. Ils sont les premiers acteurs du climat scolaire dans et hors la classe. La parole des chefs d'établissement et des professeurs n'a pas le même poids que celle des élèves pour le ministre. Il tient à ce que le soutien de l'institution soit évident et visible.

Xavier Yvart rappelle notre position en s'appuyant notamment sur l'exemple de la circulaire départementale sur les procédures disciplinaires en Gironde en date du 22/10 avec laquelle nous sommes en parfaite adéquation tant sur la démarche raisonnée et éducative de la pratique de la sanction que sur la proportionnalité de celle-ci. Nous sommes attachés à une réponse qui soit proportionnée et rationnelle, il y a donc souvent un décalage avec des éléments émotionnels et factuels. Le plan de prévention de la violence à l'école reprend un certain nombre de mesures qui sont déjà en place, cependant les modalités de contractualisation pour les mesures de prévention sont intéressantes mais limitées et se pose aussi la question des poly-exclus. Nous rappelons que nous ne sommes pas favorables à la diminution du nombre des membres des conseils de discipline afin qu'il y ait une véritable représentation de l'ensemble de la communauté éducative et pourrait accroître mécaniquement le nombre de poly-exclus. Ce qui fait obstacle à une meilleure gestion des faits, c'est la lourdeur des procédures disciplinaires même si nous sommes conscients que nous nous devons impérativement respecter la loi et notamment le principe du contradictoire. Il faudra donc être prudent quant à l'application de ces mesures dans l'académie.

Nicolas Bonnet s'interroge sur le problème des poly-exclus et la remise en place des structures de proximité pour la prise en charge des élèves en question. Il demande aussi s'il y aura une évolution des missions des EMS ?

M. le Recteur rappelle sa position : il a toujours refusé de faire amalgame entre EMS et vie scolaire, l'EMS doit être saisie des atteintes à la sécurité, elle n'a donc pas compétence pour agir sur le domaine de la vie scolaire. La vie scolaire cela relève de l'ensemble des personnels de l'établissement. On doit donc faire vivre ensemble des outils et dispositifs qui sont mis à notre disposition. Il regrette le faible taux de participation aux élections au CAVL. Le recteur rappelle aussi un constat : lorsqu'on a des problèmes de vie scolaire c'est qu'on a une équipe de vie scolaire défaillante. On a peut-être des CPE un peu trop ancrés dans des habitudes et des pratiques d'un autre temps alors qu'aujourd'hui le comportement de nos élèves appelle à d'autres pratiques professionnelles. Il rappelle la mise en place du profilage des emplois de CPE. Il annonce qu'il a l'intention de persévérer. Il y aura donc une extension du profilage de poste dans l'académie de Bordeaux.

Le #pas de vague doit aussi nous permettre d'aborder la question de la GRH des personnels de direction, et Nicolas Couzier demande, compte tenu de la dégradation de la situation des perdre, de pouvoir construire quelques priorités académiques pour l'accompagnement des perdre, création d'outils de suivi partagés pour avoir une idée de la situation académique et territoriale des perdre et des équipes. Le recteur répond favorablement à cette demande, dans l'optique d'une optimisation du fonctionnement des établissements.

Se pose aussi la question des appels de conseil de discipline où on revient sur la forme ce qui est légitime mais aussi sur le fond. Le fait de revenir sur certaines décisions sur le fond, cela fragilise l'autorité de l'établissement et du chef d'établissement. La restauration de l'autorité légitime de l'éducation nationale passe aussi par le fait d'écarter certains courriers de parents. Le recteur rappelle qu'en tant qu'agent de l'état nous devons tous rendre compte. Le recteur rappelle aussi l'effet dévolutif de l'appel à savoir le droit au deuxième examen de sa situation.

📌 La réforme des lycées

Le SNPDEN adresse ses remerciements pour le travail préalable fait par la DSM. Les lycées viennent de recevoir un document récapitulatif où équité et faisabilité ont été à l'ordre du jour. Nous sommes dans l'attente maintenant du calendrier notamment pour les DGH.

Deuxième point que nous souhaitons aborder, l'orientation : quelles seront les bases de la formation des PP de seconde ? Nous demandons donc des informations afin d'avoir le même discours que l'institution. Nous avons aussi des interrogations sur les fiches de dialogue pour le 2ème trimestre, les établissements auront ils la main ? Sur le choix des spécialités, y aura t'il choix intégral par la famille, car nous nous interrogeons sur les conséquences notamment sur la faisabilité des emplois du temps.

Sur la réforme du lycée professionnel : nous manquons cruellement d'informations.

M. le Recteur rappelle que les réformes des lycées n'obéissent pas au même calendrier.

Pour le LGT, c'est une réforme très importante qui demande beaucoup de soin pour qu'elle réussisse. On a choisi de prendre du temps pour travailler à la carte des formations et les conditions de mise en œuvre. L'objectif est une implantation avec une répartition locale et diversifiée favorisant la proximité. La carte définitive ne sera votée qu'au CTA de janvier, mais il y aura communication au chef d'établissement avant. À ce moment-là on doit connaître la dotation de l'académie, il y aura une réunion dans les 5 départements pour évoquer la mise en œuvre de la réforme du lycée, puis une autre réunion sur la préparation de rentrée et la délégation des moyens. Ces réunions auront lieu aux alentours du 15/01/2019.

Pour l'information à l'orientation, à la suite de la loi Pénicaud, le travail se fait de concert avec le conseil régional. Les 54 heures en classe de seconde feront l'objet d'un dispositif mis en place conjointement avec la région, il y aura de ce fait une formation des PP de seconde en décembre. Le Président Rousset souhaite mettre en œuvre l'intégralité du programme offert par la loi. Dans deux départements (47 et 23) il y aura aussi une session de formation pour les PP de collègue.

Sur le LP : calendrier n'est pas aussi avancé, le MEN vient de définir les grilles horaires du LP, le ministre a indiqué qu'il avait prévu d'organiser une journée de concertation dans chaque LP afin de travailler sur les dispositifs de co-intervention et la réalisation du chef d'œuvre des élèves.

Il y a en ce moment une consultation sur les projets de programme, qui seront soumis au CSE avant les vacances de Noël afin qu'ils soient connus et diffusés en janvier.

M. Mortelette rappelle les dates des réunions : pour le 24 & le 47 ce sera le 29/11, pour le 64 & le 40 le 30/11 et pour la Gironde le 04/12. Sur les procédures les SAIO ont reçu les projets de fiche de dialogue la semaine dernière. On devrait les recevoir rapidement.

Xavier Yvart rappelle qu'elles doivent être modulables et ne doivent pas contrarier les spécificités de chaque établissement. Il faut trouver une voie médiane pour éviter certains écueils, par exemple des triplettes de spécialités imposées qui feraient réapparaître des filières de manière détournée. Il faut comprendre qu'exprimer le tout à la carte va générer de 35 à 120 combinaisons de spécialités pour chaque établissement auquel il faut ajouter les langues et les options rendant impossible la conception des emplois du temps. Nous avons tous le souhait de construire des rentrées techniquement réussies en respectant des équilibres précaires. Il faut s'appuyer sur les CA afin de définir, conformément à la note de service du 26/09/2018, les spécificités d'organisation de l'établissement, comment permettre un libre choix des élèves de leurs spécialités en faisant coïncider cela aux spécificités de l'établissement.

M. Lacueille, DAFPEN, rappelle aussi que les enseignants seront en formation sur les nouveaux programmes en juin 2019 (sur deux jours), il faudra aussi penser ce dispositif en fonction de l'impact GRH des choix des élèves.

Interrogation sur la coloration des postes : ce que nous allons faire en février à partir des simulations a quand même des chances d'évoluer fortement en juin. Aurons-nous de la souplesse ? M. Macé répond que oui avec

des postes provisoires, contractuels etc. Marie Charlotte Bouthier rappelle que cette souplesse est plus difficile dans les milieux ruraux éloignés des centres urbains.

Se pose la question de la formation des contractuels ? M. Lacueille rappelle que ceux qui sont en poste seront formés, les néo contractuels sont accompagnés avec visite conseil et des dispositifs de formation en présentiel.

M. le Recteur rappelle aussi que la réforme du lycée aura un impact sur Parcoursup et elle se place en cohérence avec la réforme du supérieur dans la logique du bac + 3 et bac -3.

③ Les examens

Il y a encore quelques temps le projet de la DEC consistait à déspecialiser les centres d'examen du baccalauréat pour la session 2019 et 2020. Dans le cadre d'un groupe de travail avec la DEC, nous avons exprimé notre opposition à ce projet. Entre temps, la DEC a renoncé à cette réorganisation notamment sur la région bordelaise. Nous saluons cette décision raisonnable à deux ans de la fin de cette organisation de l'examen.

Concernant les nouvelles épreuves du bac à partir de 2021, nous demandons que l'on fasse confiance aux établissements pour l'organisation par les EPLE qui doivent conserver leur autonomie (contrôle continu).

M. le Recteur assume avoir demandé à revoir l'organisation du bac pour cette session, car il trouve anormal de voir les élèves se balader. Même si l'organisation ne sera pas revue fondamentalement, elle sera remaniée afin d'éviter aux élèves des déplacements excessifs.

④ L'exploitation des évaluations 6^{ème} et Seconde

La question de fond reste celle du pilotage par les évaluations. Les évaluations de 6ème sont un indicateur de plus. Deux difficultés apparaissent : ces tests ne sont pas figés dans le temps, il faut stabiliser le format d'une année sur l'autre afin d'avoir une vraie lisibilité quant au suivi de cohortes. De plus, les enseignants n'ont pas accès au contenu du test et il est difficile à exploiter pour de la remédiation. Enfin nous demandons que les tests aient lieu plus tôt afin qu'on puisse les exploiter pour l'AP et devoirs faits. Pour les tests de seconde, les résultats sont eux aussi peu exploitables.

⑤ Devoirs Faits

Nous rappelons à M. le Recteur le fait que ce dispositif nous satisfait dans la mesure où il permet de lutter contre les déterminismes sociaux. Nous réitérons ici nos demandes à savoir la nécessaire harmonisation entre les départements quant à la communication des moyens (anticipation pour que cela figure sur les EDT) et la mobilisation des enseignants. Il faut que tous les départements fonctionnent de la même manière.

La venue des IA IPR dans les établissements : nous demandons que cette visite soit une observation neutre ou bienveillante de façon à ne pas décourager les équipes.

M. le Recteur rappelle l'attachement du Ministre à ce dispositif car il contribue à la réussite des élèves et répond aux besoins de justice sociale. Les visites sont là pour accompagner les équipes. Il y a encore des marges de progrès, notamment sur le nombre d'heures et le nombre d'élèves concernés. Cependant, peu d'établissements semblent s'être approprié la finalité du dispositif qui dans une première approche consiste à aider l'élève dans son travail mais doit aussi amener les équipes pédagogiques à réfléchir au lien entre le travail personnel de l'élève et le travail en classe. Cette réflexion n'est pas encore à l'ordre du jour dans tous les établissements. Il faut donc impulser le questionnement global sur le travail personnel au service de la réussite de l'élève.

© Parcours Sup

Nous relayons ici la demande du national de voir évoluer le calendrier notamment sur le temps de réponse pendant la période d'été.

M. le Recteur rappelle que la Ministre de l'Enseignement Supérieur souhaite davantage de fluidité entre l'expression des vœux des élèves et les choix définitifs. Le calendrier sera anticipé, car il est apparu que peu de choses ont évolué au mois d'août. Il y aura l'obligation faite aux étudiants de se décider un peu plus tôt, avec une amélioration du dispositif pour qu'une fois le choix fait, les autres vœux soient automatiquement abandonnés, afin d'avoir des listes stabilisées pour la fin juillet. Se pose aussi la question des dates limite d'inscription des établissements du supérieur. Il faut que les délais de réponse soient raccourcis. Il faut aussi éviter les dossiers parallèles alors que les filières sont déjà dans Parcoursup.

Xavier Yvart revient sur Affelnet : nous réitérons notre demande de reprise du groupe de travail avec le SAIO afin d'anticiper les difficultés liées au calendrier et sur la possibilité d'avancer la connaissance des affectations par les lycées.

M. le Recteur rappelle que la tenue du groupe est acquise. Il rappelle toutefois qu'il faut prendre en considération l'ensemble des éléments du dossier, tout en laissant le temps aux services de faire un travail préparatoire propre.

⑦ L'organisation de la formation professionnelle à l'horizon 2020 (janvier)

Cette évolution est l'application de la Loi Pénicaud « Liberté de choisir son avenir professionnel » qui réforme l'apprentissage, la formation professionnelle et l'assurance chômage. Elle impacte donc directement les CFA et les GRETA.

Aujourd'hui il y a dans l'académie de Bordeaux 3 GRETA avec un GRETA en difficulté d'équilibre financier du fait du faible dynamisme économique (GRETA Est Aquitaine 24 et 47), alors que les deux autres sont à 60% sur des formations privées.

Il y a 9 CFA de dimensions très différentes (Lycée de la mer moins de 20 apprentis, et deux CFA «métiers» bois et habitat à Haroun Tazieff St Paul les Dax et hôtellerie à côté du Lycée Borda de Dax.

L'organisation des académies de Limoges et de Poitiers est différente : il y a un seul GRETA et un seul CFA.

Les conséquences directes de la loi :

- Paiement au contrat
- Plus d'intervention du Conseil Régional dans le cadre d'un budget de compensation, les CFA doivent donc trouver un équilibre financier.
- Changement des règles de l'apprentissage qui permet à tout organisme de se déclarer CFA et d'accueillir des apprentis, dès janvier 2019. Les GRETA pourront donc faire de l'apprentissage
- Plus de carte de l'apprentissage : la carte est régulée par l'offre et la demande. Il y aura quand même une carte cohérente de l'apprentissage dans les EPLE.
- Une mise en concurrence de fait des GRETA et des CFA par l'augmentation de l'âge maxi (29 ans), les aides à l'apprentissage et donc un rapprochement avec les contrats pro.

Ambitions de la réorganisation :

- Ne pas mettre en concurrence GRETA et CFA et proposer une offre de service unique de l'éducation nationale. => les missions de CFC seront revues
- Garantir la pérennité de l'offre sur l'ensemble du territoire en mettant en synergie les ressources des deux systèmes et en globalisant les moyens.

- Mettre en place un pilotage des dispositifs entre autres au niveau de l'apprentissage qui permette de répondre à l'ambition nationale tout en garantissant un pilotage de proximité qui seul peut répondre aux besoins exprimés dans les territoires.

Le projet :

Associer la formation continue et l'apprentissage dans un organisme de formation unique regroupant les 3 GRETA et les 9 CFA

- L'organisme de formation est de type GRETA, adossé à un établissement support et se déclare CFA. Un personnel de direction dédié (directeur de l'OF) est nommé par le recteur au côté du CESUP. Cette nouvelle structure représentera 35 millions d'€ et 450 emplois.
- Des agences en responsabilité de l'animation de la formation continue et de l'apprentissage territorialisées, permettent le maillage de l'académie à une échelle raisonnable.

Le projet : l'établissement support

- Établissement support : Lycée Camille Jullian à Bordeaux. Il est actuellement établissement support du GRETA Nord labellisé qualité EDUFORM et ISO et est en capacité d'accueillir la structure
- Il a en charge sur le département de la Gironde, toutes les formations qui ne sont pas traitées par les agences d'activités.

Le projet : les agences d'activités

- Dordogne : Lycée Albert Claveille à Périgueux, support actuel du CFA des Périgords et ancien support du GRETA de la Dordogne.
- Pyrénées atlantiques :
 - o Lycée Cantau à Anglet (support du CFA Pays Basque et ancien support du GRETA Bayonne)
 - o Lycée St Cricq à Pau (support actuel du CFA et accueille physiquement les locaux et le personnel du GRETA Sud Aquitaine)
- Lot & Garonne : Lycée Val de Garonne à Marmande support actuel du GRETA Est Aquitaine en réseau avec le LP Porte du Lot en s'appuyant sur son expertise au niveau de l'apprentissage.
- Landes : Lycée Borda à Dax, support actuel du CFA de l'Hôtellerie et ancien support du GRETA des Landes en réseau avec le Lycée Haroun Tazieff de St Paul les Dax.
- Gironde :
 - o Lycée Gustave Eiffel à Bordeaux pour la filière industrielle, support actuel du CFA GE
 - o Lycée Alfred Kastler à Talence pour la filière santé-social (dispositif permanent dans ce domaine)
 - o Lycée Gascogne à Talence pour la filière hôtellerie restauration et tourisme (accueille la quasi-totalité des formations dans ce domaine en Gironde).
 - o Lycée Victor Louis à Talence pour la filière Tertiaire ;
 - o Lycée Le Vigean à Eysines pour les métiers d'arts et d'artisanat support actuel du CFA multi-métiers.

Ce projet sera présenté aux différents GRETA dans la semaine à venir avec comme objectif la mise en place en janvier 2020.

Questions diverses :

La GIPA : l'application dans l'académie de Bordeaux pose question.

La circulaire de la GIPA vient de sortir. Nous souhaitons avoir des éclaircissements sur l'application de la GIPA dans l'académie de Bordeaux qui ne corrobore pas toujours les critères nationaux. Il faudrait qu'il y ait une automaticité, les modalités techniques d'attribution et surtout les critères d'attribution. Mme Gaudy rappelle qu'il n'y a pas de critères académiques, ce sont des critères nationaux envoyés par la DAF du MEN. Cette question sera mise à l'ordre du jour du prochain observatoire.

Le futur mouvement des personnels de direction 2019 : nous mettons en évidence la disparité entre femmes et hommes sur le mouvement 2018, et demandons donc à M. le Recteur une attention particulière afin qu'il y ait un meilleur équilibre.

Ordre du jour épuisé à 16h30.

Compte-rendu rédigé pour le SNPDEN-UNSA par Nathalie Casail.